GOVERNMENT OF CANADA INTERIM RESPONSE
STANDING COMMITTEE ON
HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT AND
THE STATUS OF PERSONS WITH DISABILITIES

INTERIM REPORT
ACCESS TO HIGHER EDUCATION AND TRAINING

November 2001

Human Resources Development Canada
Développement des ressources humaines Canada

Canada

SP-531-11-01

For additional copies of this publication, please write or fax indicating the catalogue number:

SP-531-11-01

Enquiries Centre
Human Resources Development Canada
140 Promenade du Portage
Portage IV, Level 0
Hull, Quebec K1A 0J9
Fax: (819) 953-7260

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, 2001
Cat. No.: RH4-14/2001-1
ISBN: 0-662-66168-0

GOVERNMENT OF CANADA INTERIM RESPONSE
STANDING COMMITTEE ON
HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT AND
THE STATUS OF PERSONS WITH DISABILITIES

INTERIM REPORT
ACCESS TO HIGHER EDUCATION AND TRAINING

PREFACE

Meeting the challenges and opportunities of today's economy calls for a continuing investment in the skills of Canadians both young and old, and in the development of life-long learning. Canada can only realize its full potential if each individual has the capacity and the opportunity to achieve his or her learning goals.

Within today's knowledge-based global economy, the role of Canada's post-secondary education sector is increasingly important both to Canada's ongoing economic prosperity and to individual well being. As both conveyors of learning and generators of new knowledge and innovation, a strong post-secondary education sector is central to Canada's future economic growth. The overwhelming proportion of new jobs created in the 21st century – more than 70 percent of jobs created over the coming five years – will require a post-secondary degree, diploma or its equivalent. People who lack at least some level of post-secondary education are increasingly at risk of exclusion from the labour market, facing higher levels of unemployment, lower average wage rates, and higher vulnerability to lay-off.

Canada's accomplishments in education over the past 50 years have been remarkable. In 1996, as many as 60 out of every 100 people in our labour force had completed post-secondary education, compared to only 7 in 1941 and 16 in 1961. Today, Canada has the most highly educated labour force in the world, and one of the most extensive and complex networks of post-secondary institutions. A wealth of learning choices are available to the prospective learner, whether delivered on-line, on-site or through correspondence, by a university, community college, private vocational institute, university college or through an apprenticeship program.

Though highly successful to date, the nature of post-secondary education and the role of Canada's post-secondary institutions are changing. More dynamic labour markets, the increasing demand for higher skills, and demographic challenges which affect both the demands on the sector and its capacity to address future learning needs, mean that Canada cannot rest on the education achievements of the past. Like many other countries, it must take action to ensure its post-secondary sector meets the demands and expectations of the new knowledge and information based economy.

Many of the challenges faced by Canada's advanced learning community were identified by the Standing Committee in its Interim Report. The need to maintain broader post-secondary access for low-income students, aboriginal students and persons with disabilities, concerns regarding credit portability and learning efficiency, and the capacity of the sector to address future learning demands are concerns of the Government of Canada. Through such initiatives as the Canada Student Loan Program, the Millennium Scholarship Foundation, and funding to Granting Councils, the Government of Canada has demonstrated its commitment to learning access and post-secondary education quality, a priority that was confirmed in the most recent Speech from the Throne.

The challenges currently facing Canada's post-secondary sector are complex and multi-layered. It is clear that no one organization and no single initiative can have all the answers to these challenges or provide all required services. Building the most talented and skilled work force in the world must be a national effort. Success will require the collaboration and active involvement not only of government at all levels, but also of employers in the public and private sectors, organised labour, the voluntary sector, educators, and individual Canadians.

As the Committee noted in its report, 'Canada's post-secondary system is a broad and complicated area', a conclusion which is borne out by the scope and depth of issues identified by the Committee for future consideration. Part I of this response to the Standing Committee's Interim Report provides a brief discussion of the specific issues identified by the Committee, and suggests additional issues which the Committee may wish to consider in future. Part II provides general background regarding program evaluations, data access opportunities and Statistics Canada surveys, which could be drawn against to inform future Committee deliberations.

The Government of Canada would like to take this opportunity to congratulate the Standing Committee on its work to date, and to encourage and support their deliberations in future. The Government of Canada commends the Committee's work to better understand the influences and the operation of Canada's post-secondary system, and to building a common base of understanding from which to develop future recommendations.

PART I – SPECIFIC COMMITTEE ISSUES

Access and Mobility

A. Access to Post-Secondary Education

The Standing Committee identified the following next-steps:

- *Study financial and non-financial barriers to access and mobility, particularly as they affect lower socio-economic groups, persons with disabilities, Immigrants, Aboriginals and rural residents.*

Ensuring equitable access to advanced learning opportunities has long been a concern of the Government of Canada. Initiatives such as the Canada Student Loans Program, the Canadian Millennium Scholarships Fund, and the Canada Study Grants were designed to address the financial barriers that often face learners from low-income families. As the Committee pointed out, however, financial barriers are not the only obstacles to individual participation in higher education and training.

Through the Employability Assistance for People with Disabilities initiative, the Opportunities Fund for Persons with Disabilities, and Canada Study Grants, the Government of Canada addresses a number of the specific and unique barriers to advanced learning faced by persons with disabilities. In particular, access to post-secondary education for persons with disabilities is supported by Canada Study Grants, which provide resources for exceptional education-related costs such as specialized transportation to and from the educational institution, attendant care for studies, a reader, a tutor or a note-taker. Data addressing this issue will be available with release of data from Statistics Canada's Participation and Activity Limitation Survey (PALS). Post-Secondary Education programs offered by Indian and Northern Affairs Canada – most of which are delivered directly by First Nations or their administering organizations – support increased participation and success among treaty/status Indians and Inuit students. Under these programs, assistance is provided not only to individual students (tuition fees, books, travel and living allowances, as applicable), but also to post-secondary institutions to support the development and delivery of special programs for and about aboriginal peoples.

Taken together, these programs and others like them address barriers as they affect components of the Canadian population that remain under-represented within Canada's learning community. We encourage the Committee in its efforts to better understand financial and non-financial barriers to post-secondary access, particularly as they affect lower socio-economic groups, persons with disabilities, immigrants, aboriginal persons and rural residents. Insights into learning barriers as they affect adults, and the potential impacts of new learning technologies on learning access, would also be welcome.

B. Mobility in Post-secondary Education

The Standing Committee identified the following next-steps:

- *Follow closely the federal participation in federal-provincial negotiations concerning interprovincial mobility and portability in all aspects of the post-secondary education and training system with a view to strengthen the federal-provincial system to ensure access.*

While there are no federal-provincial negotiations concerning inter-provincial mobility and portability in Canada's post-secondary education system, facilitating the mobility of Canadians is one of the priorities for all governments under the Social Union Framework Agreement:

> *"All governments believe that the freedom of movement of Canadians to pursue opportunities anywhere in Canada is an essential element of Canadian citizenship."*

More specifically, Section 2 of the Agreement commits governments to eliminate, within three years, any residency-based policies or practices which constrain access to, among other areas, post-secondary education and training, unless they can be demonstrated to be reasonable and consistent with the principles of the Agreement. Meeting this commitment will help ensure that Canadians have the ability to study anywhere in Canada without fear of losing access to programs and services.

Toward that end, there has been significant progress in facilitating the mobility of students across Canada:

- The 12 provinces and territories with loan programs (the Yukon Territory does not have a student loan program) now permit Canadian students to use their provincial-territorial loans for studies outside of their home province or territory. The Government of Canada will continue to work with provinces and territories to further encourage the mobility of students through the full portability of all forms of student financial assistance.
- The Government of Canada recognizes the work undertaken by universities and colleges to establish protocols for the inter-institutional transferability of academic credits. That said, the Government of Canada recognizes that there is still much progress that can be made on this front, and encourages greater co-operation among institutions in the integration of their educational programs.
- The Government of Canada recognizes the significant progress that has been made by provinces, territories and professional associations to recognize inter-provincial qualifications and will continue to work toward full compliance with the labour mobility provisions of the *Agreement on Internal Trade*.

For the Government of Canada, the recognition of prior learning – whether gained formally or informally; whether gained inside or outside of Canada – is a critical component in building a comprehensive learning system. A number of provinces have institutional structures in place which address the learning recognition needs of their residents. That said, there is a need for broader co-ordination and for research into learning recognition best practices.

Student Financing

As recognized by the Standing Committee, more information is needed on the role of student financing in determining access to post-secondary education. The Government of Canada has an ongoing commitment to expand its research in this critical area of social policy. Over the next two years, through research initiatives led by Statistics Canada, we should have enhanced information on student debt levels, and on the role of student financial assistance in the advanced learning decision. Part II of this Response contains further information regarding upcoming information availability as it pertains to this issue.

A. The Canada Student Loans Program

The Standing Committee identified the following next-steps:

- *Obtain more information regarding the role that student financing plays in determining access to post-secondary education and training.*
- *Gather more evidence on this matter, especially as it pertains to the financing needs of part-time learners, students with disabilities, Aboriginal students, immigrants and the loan and grant system in Quebec.*
- *Review the progress that we hope has been made by asking for reports on the unimplemented recommendations in the report,* Ensuring Access: Assistance for Post-Secondary Students, *especially those that deal with students that have additional needs, and in particular,*
- *To revise the current in-study earnings exemption that has received so much criticism during our hearings.*

In its 1997 report, *Ensuring Access: Assistance for Post-Secondary Students*, the committee made several recommendations to the Government of Canada as to how the Canada Student Loans Program could be revised so as to increase access to post-secondary education. Many of these recommendations have since been implemented.

Enhancing access was the underlying principle of the 1998 Canadian Opportunities Strategy, which introduced several policy changes that were in line with the committee's recommendations. These included the creation of the Canadian Millennium Scholarship Foundation, a new Canada Study Grant for students with dependants, the Canada Education Savings Grant and tax-free

RRSP withdrawals for lifelong learning. The strategy also announced several debt management measures such as Extended Interest Relief, Debt Reduction in Repayment and a federal tax credit on student loan interest. Subsequent to the Canadian Opportunities Strategy, the Canada Student Loans Program tax exemption on scholarships and bursaries was increased from $500 to $3000, allowing students to take fuller advantage of financial awards. Data addressing this issue is currently available from Statistics Canada in The Post-Secondary Education Participation Survey (PEPS).Increasingly, income tax measures have been an important mechanism for addressing financial barriers to higher education and training. The tax measures introduced with the 1998 Opportunities Strategy added to an existing range of education related tax provisions which ease the costs of learning for both students and their families. In 2001, the value of education-related tax credits, exemptions and deductions will total $1.3 Billion.

Recognizing that persons with disabilities face additional challenges when pursuing higher education, the Canada Student Loans program includes a number of provisions to address the specific needs of this population. Measures range from relaxed course load limits for both part-time and full-time loan eligibility, so as to encourage attendance, to special loan repayment provisions, including availability of a permanent disability benefit for disabled students with exceptional hardship. Direct financial assistance is also available in the form of a non-repayable grant to address exceptional education-related costs, including services provided by note-takers and interpreters, specialized transportation to and from the institution, and the acquisition of technical and technological support.

In the 2001 Speech from the Throne, the Government of Canada made a commitment to work with the provinces and territories and other partners toward a comprehensive labour market strategy for persons with disabilities. Access to post-secondary education will be examined as part of this work, which is currently underway.

The principle of increased access has been central to many of the changes made in the area of student financial assistance. The decision by the Government of Canada to directly finance the Canada Student Loans program, for example, has provided a number of opportunities to enhance the Canada Student Loans program, including the renewal of efforts to integrate federal and provincial student loans programs. Integration Agreements have been reached with Saskatchewan and Ontario. Within the context of these agreements, the Government of Canada is now in the process of reviewing some of its program policies, including the in-study earnings exemption. We look forward to sharing outcomes with the Committee.

B. Financial Support for Individuals in Trades Training

The Standing Committee identified the following next-steps:

- *Examine the extent of the shortfall in income support for apprentices and others during periods of institutional training.*
- *Identify avenues for enhancing financial support, including measure to help alleviate the cost of tools and other equipment that are critical to the successful completion of training.*

The Government of Canada is interested in ways to promote apprenticeship and to remove barriers to completing programs once they have been entered. The question of adequate income during periods of institutional training is one that arises repeatedly. Responsibility for the costs of adult training is shared among the trainees, employers, and governments. The issue is how much should fall to each. Data addressing this and associated issues is available from Statistics Canada through the Registered Apprenticeship Information System (RAIS).The Government recognizes that the cost of purchasing tools can act as deterrent to pursuing training in fields where workers typically supply their own tools. The Government of Canada is considering how to address this issue. The Committee is uniquely placed to seek the views of all Canadians.

C. Incentives to Save for Higher Education and Training

The Standing Committee identified the following next-steps:

- *Investigate the benefits of encouraging individuals to save for life-long learning and examine vehicles for encouraging individuals to invest in the acquisition of skills throughout their years in the workforce.*
- *Examine where other measures (such as grants) can ensure that those who cannot take advantage of these saving vehicles do not incur any disadvantage in gaining access to higher education.*

The Government of Canada is strongly committed to the importance of individuals taking the responsibility for investing in themselves. The 2001 Speech from the Throne indicated that the government would introduce mechanisms to allow workers to invest in their own skills development.

The government also has a longstanding commitment to ensuring that all Canadians have opportunities for education. It has always recognized that savings vehicles alone are unlikely to serve all individuals and therefore has additionally committed in the 2001 Speech from the Throne to improvements to the part-time loan program for those who have limited access to adequate financial resources.

Both initiatives identified in the 2001 Speech from the Throne recognize the importance of skills upgrading to the knowledge-based economy and the role of the government to make it easier for Canadians to finance life-long learning. The Government of Canada will continue to examine options for meeting these commitments. The Committee's work in examining associated measures could greatly enrich the policy debate.

D. Student Debt and Debt Relief

The Standing Committee identified the following next-steps:

- *Update our information on student debt.*
- *Assess the effectiveness of the debt relief measures adopted in the 1998 budget.*
- *Examine the need for further support in this area such as the provision of needs-based grants and the desirability of new lending measures, for example, income contingent loans.*

As part of the 1998 Canadian Opportunities Strategy, an extended repayment period was introduced, as well as an extended interest relief period for those who remained in financial difficulty. Since the introduction of these measures, the uptake in Interest Relief has increased substantially. In 1997-98 (prior to the extension of Interest Relief) student borrowers accessed $37.9 million in Interest Relief. This amount rose to over $82.7 million in 1999-00.

In 1998 the Debt Reduction in Repayment Program for borrowers who have exhausted their Interest Relief options was introduced. For the 1999-00 fiscal year this measure provided $483,840 in assistance. While the uptake on this program has increased over the years, the Government of Canada is presently reviewing ways to improve this measure in order for more students to benefit from it.

The planned evaluation of the revised Canada Student Loans program(discussed in more detail in Part II of this Interim Response) will examine the effectiveness of current debt relief measures, and the need for more support in the area of student debt and debt relief.

E. Bankruptcy

The Standing Committee identified the following next-steps:

- *Pursue in more detail the treatment of students by the Bankruptcy and Insolvency Act.*
- *Hear the position of officials from HRDC and Industry Canada, the Department that is responsible for the Bankruptcy and Insolvency Act, to discuss the justification for this aspect of the law.*

As part of the 1998 Budget, it was announced that the *Bankruptcy and Insolvency Act* would be amended so as to extend the non-dischargeable period for student loans. Under current provisions, persons with either federal or provincial student loan debts who declare bankruptcy either while a student or within ten years of finishing their studies are not able to discharge (through the bankruptcy) either their outstanding student loan debt or associated interest owing. Provisions are available for discharging any remaining debt after the 10-year period has expired.

The purpose of this amendment was twofold. The primary objective was to ensure that students would take full advantage of expanded debt management measures before considering bankruptcy. In addition, the amendment also addressed concerns that existing default levels were jeopardising the integrity of the Canada Student Loans program and continued fund availability.

With respect to the first objective, new financial benefits were provided to students in the 1998 Budget. In particular, the1998 Budget established a new and very large scholarship fund – The Millennium Scholarship Foundation – under the Canadian Opportunities Strategy. The Fund significantly increased non-repayable grants available to students, thereby reducing the need for students to borrow. The 1998 Budget also introduced new debt management measures for borrowers experiencing financial hardship under the Canada Student Loans program. New initiatives included more generous provisions for Interest Relief, potential extension of the loan amortization period, and provisions for debt reduction once the student is in repayment.

The amendment to the *Bankruptcy and Insolvency Act* also serves as an important program integrity measure. Canada Student Loans differ significantly from most private loans in that they are provided without security or guarantee. Rather than collateral, student loans obtained for the purpose of post-secondary education are based on current financial need and the expectation of future earnings. There were increasing concerns that the integrity of the Canada Student Loans program was compromised by a borrower's ability to discharge their Canada Student Loan before allowing an appropriate period to realize those earnings.

The Capacity to Educate and Train

A. Federal Funding for Post-secondary Education and Training

The Standing Committee identified the following next-steps:

- *Explore further how federal funding mechanisms for higher learning can be strengthened and how we can afford greater prominence to post-secondary education and training in the federal government while respecting provincial jurisdiction.*

- *Include an evaluation of the place of post-secondary education and training in the review of the Social Union Framework Agreement that will be undertaken by February 2002.*

The Government of Canada provides block funding to the provinces and territories through the Canada Health and Social Transfer (CHST). These funds are provided to help the provinces and territories carry out their responsibilities in terms of health, post-secondary education, social assistance, social services, and early childhood development. No special conditions are placed on the provincial use of CHST funds for post-secondary education. This approach recognizes provincial responsibilities in the area of post-secondary education, and respects their role in assessing and addressing education needs within their own jurisdiction. Most recently, for example, the Ontario government and its partners are investing $1.8 billion in campuses across the province to meet the projected increase in demand for spaces in Ontario's colleges and universities. The 2000 budget provided a $2.5 billion increase in the CHST – the fourth consecutive federal enhancement to the transfer. The total CHST (cash and tax transfers combined) will reach an all time high of almost $34.0 billion in 2001-02.

Recent federal budgets have reaffirmed the Government of Canada's commitment to removing financial and non-financial barriers to PSE through funding increases and initiatives designed to make PSE more accessible. The Government of Canada invests heavily in indirect support to post-secondary education, including the provision of student financial assistance, support to institution-based research and innovation, and tax measures to make post-secondary education more affordable for students and their families. In 2000/2001, taking into account both spending and tax measures, this investment surpassed $4.5 billion dollars.

February 4, 2002 marks the third anniversary of the signing of the Social Union Framework Agreement (SUFA) by all first Ministers except Quebec. Section 7 of the Agreement states:

> *By the end of the third year of the Social Union Framework Agreement (SUFA), governments will jointly undertake a full review of the Agreement and its implementation and make appropriate adjustments to the Framework as required. This review will ensure significant opportunities for input and feedback from Canadians and all interested parties, including social policy experts, private sector and voluntary organizations.*

The SUFA is about working in partnership with the provinces and territories. In that spirit, the three-year review of SUFA should be conducted in partnership with them, as envisaged by SUFA.

The federal government is working with interested provincial and territorial governments to agree on a process for the review, including how to best engage Canadians in the review itself. The Government of Canada's objective is to

launch and complete the review in a timely fashion, respecting the SUFA commitment.

B. Potential Skill Shortages Among Educators and Trainers

The Standing Committee identified the following next-steps:

- *Study ways of enhancing teaching and training capacity in the years to come.*
- *Review the budgets of research granting councils with a view to augmenting support for graduate students.*
- *Review the role of the federal government in promoting trades training and the retention of those in the system to ensure that they attain journeyman status.*

The Government of Canada is concerned about possible shortages of faculty training personnel. It is not only a matter of how many individuals are available to instruct Canada's learners, but also the manner in which learning resources are employed. Through new electronic and communications technologies, and with better understanding of alternative pedagogies, are there alternative ways of addressing faculty and learning needs? These alternative approaches may also have positive benefits for those who are generally underrepresented in the post-secondary student population, for example – adults, persons with disabilities, or rural students.

With a view to balancing the needs of institutions with those of Canadian and permanent resident academics, Human Resources Development Canada, with the agreement of Citizenship and Immigration Canada, recently eliminated the two-tier policy for advertising of academic positions, allowing universities/university colleges to advertise for all positions simultaneously in Canada and abroad.

The Government has a strong interest in, and commitment to, the skilled trades as an important element of being competitive in the knowledge-based economy. Current activities under the Red Seal Program through the Canadian Apprenticeship Forum (CAF) and many Sector Councils are designed to encourage participation in the skilled trades, to encourage broader student access, and to enable inter-provincial student and journeyperson mobility. The role these trades play in our economy and the quality of jobs they offer to Canadians is often not fully appreciated. The demographics of some skilled trades is of concern, with many experienced workers expected to retire over the next ten years and too few replacements coming along. Recognizing that apprenticeship is an area of provincial responsibility, the federal government is working with all apprenticeship stakeholders and labour market partners on ways to overcome the problems faced by the trades. The government looks forward to Committee suggestions on how this could be further facilitated or improved.

PART II – UPCOMING PROGRAM EVALUATIONS AND SURVEYS

In its Interim Report, the Standing Committee identifies the specific higher education and training access issues that it intends to examine in depth. To inform these discussions, the following is a general discussion of upcoming Government of Canada program evaluations, Statistics Canada surveys, data opportunities and their availability, all of which can be drawn against to address the issues as identified.

HRDC Program Evaluations

Human Resources Development Canada's Evaluation and Data Development Directorate provides relevant, reliable, objective and timely information on the efficiency and effectiveness of HRDC programs. The last full evaluation of the Canada Student Loans program was completed in 1997. Evaluation findings and recommendations were instrumental in subsequent policy and program redesign.

The Directorate has planned an extensive range of evaluation activities in the 2001-2005 period to assess the impact of recent Canada Student Loans program changes. These include:

- Formative Evaluation – to be conducted in 2001-02 to focus on issues related to program relevance, the linkages between stated program objectives, design and delivery, as well as any early indications of program results linked to implementation of reforms;
- Two Accessibility surveys – the first to be carried out in 2001-02 to establish a baseline measure of post-secondary access; the second in 2004-2005 to assess the accessibility impacts – on part-time learners, students with disabilities, Aboriginal students, and immigrants – of recent program changes;
- Summative Evaluations – the first evaluation, in 2002-2003, will address short-term program impacts such as the extent to which the program has reached those most in need; the second evaluation, scheduled for 2004-05, will examine issues related to medium-term program impacts such as participation in and completion of post-secondary education among beneficiaries.

HRDC would be pleased to share the results of program evaluations with the Standing Committee as they become available.

Research Data Centres

The Research Data Centres (RDC) program is part of a joint initiative by Statistics Canada, the Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC), the Canadian Foundation for Innovation (CFI) and selected universities to help strengthen Canada's social research capacity and to support the policy research community. Research Data Centres create an environment that fosters relevant research, while maintaining confidentiality and security. Centres are located in

nine universities across the country - Dalhousie (opening October 2001), University of New Brunswick (opening December 2001), Université de Montréal (open), University of Toronto (opening October 2001), McMaster University (open), University of Waterloo (opening October 2001), University of Calgary (open), University of Alberta (open) and University of British Columbia (open). They are secure Statistics Canada environments operated under the privacy and confidentiality provisions of the Statistics Act and staffed by a Statistics Canada employee at all times.

Select Statistics Canada Survey Availability

Statistics Canada undertakes a range of surveys, which touch on issues, related to individual access to higher education and training. These surveys are briefly discussed in the following.

Programme for International Student Assessment (PISA) – An international study of reading, mathematics and science achievement among 15 year-olds, undertaken through the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD). The survey provides international comparisons of the level and distribution of student achievement, and provides information with which to investigate how performance relates to individual, school and institutional factors.

The first cycle of PISA was administered in 2000, with reading as the major assessment domain. In Canada, this first cycle was integrated with the Youth in Transition Survey, with preliminary survey results available during the first half of 2002. The project is funded by HRDC, and is conducted in partnership with the Council of Ministers of Education, Canada, and provincial and territorial ministries and departments of education. The next two PISA assessments will focus on mathematics in 2003 and science in 2006.

Youth in Transition Survey (YITS) – a longitudinal survey designed to provide policy-relevant information about school to work transitions and factors influencing pathways between education, training and work. A cohort of youth aged 15 and of youth aged 18-20 were introduced in 2000. The first release of YITS data will be in January 2002.

The 2000 YITS/PISA study collected background information from 15-year-old students, their parents and school administrators, and from youth aged 18 to 20. The survey will provide information on a wide range of variables that are expected to directly influence observed learning outcomes (including education, system structure, family socio-economic status, parental involvement, students' aspirations and planning, barriers and PSE financing plans). Information is also collected on activity limitations and mobility. Sample sizes are large enough to yield reliable estimates for both official languages within each province.

The National Graduates Survey (NGS) – provides precise national and provincial estimates of school to work transitions, labour market outcomes, mobility, and debt and loan repayment of post-secondary graduates by field of study and by level of certification. This level of detail is available from no other data source. Sample design includes the international mobility of graduates to the US.

NGS survey results are currently available for the classes of 1982, 1986, 1990, and 1995, with data collection both two and five years after graduation. The next cohort will be the class of 2000, with data collection in the spring of 2002, and data release in November 2003.

Registered Apprenticeship Information System (RAIS) - obtains information on the number of apprentices registered in each province and territory from Ministries responsible for apprenticeship. RAIS gathers data annually on the number of individuals by gender that register, discontinue, successfully complete and receive certificates in registered apprenticeship program over a calendar year. Certificate information is obtained apprentices and trades persons receiving provincial and Red Seal qualifications in their designated trades.

Since 1991 RAIS has been requesting individual record information on each apprentice concerning, not only the above, but also their age, sponsorship, date of registration, time of completion, in-class and on-the-job credits, reason for leaving the program and prior trade certification.

The Post-Secondary Education Participation Survey (PEPS) – a planned annual survey to measure post-secondary accessibility and retention. The PEPS will provide basic indicators of annual trends in secondary school completion, post-secondary accessibility (particularly by family socio-economic status), student persistence at the post-secondary level, the role played by student financial aid, and the adequacy of student financing assistance. This annual data will allow monitoring of the impact of economic, social and government policy change and suggest areas requiring further investigation.

The PEPS will be administered for the first time in 2002, as a supplement to the Labour Force Survey. The target population is restricted to those most likely to be considering participation in or withdrawal from post-secondary education. This includes young adults between the ages of 18-24 (17-24 in Quebec). It is anticipated that preliminary PEPS data will be available in early 2003.

The Financial Information of Universities and Colleges Survey (FIUC) - done in partnership with the Canadian Association of University Business Officers for more than twenty years. For that reason, across the country, the survey is commonly known as the CAUBO survey.

CAUBO collects data on the revenue and expenditures of universities and community colleges, the tuition and living costs for university students, and information on research expenditures. CAUBO has been conducted annually since 1972/73. It is a census of all major public universities and university-

colleges in Canada that grant degrees. In 2001/2002 the survey frame included 145 institutions.

The University and College Academic Staff Survey (UCASS), The Annual Community College Educational Staff Survey (ACCESS) - annual surveys that collect data on full and part-time teaching staff in degree-granting institutions and community colleges. The information collected on individuals relates to gender, date of birth, position, years of teaching experience, status, salary, principal subject taught, language capability, employment relationship, etc. The surveys of full-time faculty have been in place for approximately thirty years and are able to provide basic planning information.

The National Longitudinal Survey of Children and Youth (NLSCY) – is a longitudinal survey of the critical factors influencing child development and well being. The survey collects information on children, their parents, their school teachers and their school administrators, covering subject areas of family functioning and parenting, child health and development, education, behaviour, relationships and interaction with the community, socio-economic background, demography, as well as direct measures of children's skills.

The NLSCY was first introduced in 1994 and is administered every two years. The fifth survey cycle will be conducted in 2002-03 with a total sample size of 35,000 to 40,000 children, including about 15,000 children from the original longitudinal panel. For this cycle, the maximum age of participating children is 19. This cycle will explore issues related to post-secondary participation, such as post-secondary access. The age of retirement of panel participants is forecast to be 25.

The Survey of Approaches to Educational Planning (SAEP) – is the first survey conducted by Statistics Canada to collect detailed information about how Canadians prepare for their children's post-secondary education, including both financial and non-financial preparation. SAEP was conducted in October 1999 as a supplement to the Labour Force Survey, with results released in April 2001. An enhanced SAEP is being planned for implementation in October 2002.

The Adult Education and Training Survey (AETS) – measures adult participation in formal education and training activities, both in terms of incidence and training intensity. The AETS examines who provides training, who pays for it, training delivery mode, barriers to training participation, and participant views of training value. The AETS is a supplement to the monthly Labour-Force Survey (LFS). Combined with the socio-economic variables of the LFS, the AETS yields rich information on trends in adult learning participation, and the personal factors affecting the training decision. Survey data is currently available for 1991, 1993 and 1997. The next survey is being planned for 2003.

Adult Literacy and Lifeskills Survey (ALL) – being developed to meet the need for internationally comparative information on the distribution in the adult population of a range of skills thought to be important to social and economic

success. This interest was stimulated by analysis of data from the 1994 International Adult Literacy Survey (IALS), which revealed a need to measure the link between a series of life skills (including but going beyond literacy), education and occupation. ALL will assess the performance of adults in the areas of literacy, numeracy and problem solving. It will also examine certain components of computer familiarity and teamwork.

The International portion of the survey is co-managed by Statistics Canada, the National Center for Educational Statistics in the United States (NCES) and the OECD. The main assessment will be in the fall of 2002, with release of the International Comparative report in September 2004.

Enhanced Student Information System (ESIS) – under which post-secondary institutions or coordinating bodies will provide Statistics Canada student-level data extracted from their administrative data systems, as well as data describing the programs and course offerings of the institution. Contents of the ESIS database were developed in consultation with institutions and education stakeholders, to respond to policy and planning needs in the field of post-secondary education and the transition to the labour market. ESIS addresses the shortcomings found in existing administrative surveys of post-secondary enrolment and graduation that have been in place for many years.

Information needs addressed by ESIS include: course and programs offerings of post-secondary institutions, systematically coded to allow for comparisons by level of PSE both nationally and internationally; student enrolments over a twelve-month period, improving on the current snapshot view; enrolment in co-op education; scholarships and bursaries; mode of delivery, including e-learning; and foreign student enrolments. ESIS will also provide measures of the effectiveness of the educational system, such as completion rates, time required to complete, persistence and retention; student mobility between institutions and geographically, and granting of transfer credits between fields of study, institutions and levels of PSE. Results from ESIS will be released beginning in 2003.

Census of Population – the Census provides demographic, social, economic and cultural information on the Canadian population, including landed immigrants, refugee claimants and persons in Canada on student visas or work permits. Education data are collected via the 20% sample, for the population aged 15 and over excluding institutional residents.

The Census provides sample sizes large enough to yield reliable estimates for target groups such as visible minorities, religious groups, immigrants, and persons with disabilities, and for analysis at low geographic levels. There are an extensive number of characteristics available for cross-tabulation, including labour and income data, demographic variables, ethnic background, mother tongue, place of birth, and citizenship. A strength of the Census is its accuracy and historical consistency.

Education data collected include: the highest grade of secondary or elementary school attended; completed years of post-secondary education; enrolment in education in the previous nine months; all post-secondary certificates, diplomas or degrees ever obtained; and the major field of study of the highest post-secondary qualification. Education content from the 2001 Census will be released in March 2003.

Aboriginal Peoples Survey (APS) – designed to provide comprehensive information on the socio-economic conditions of aboriginal peoples, carried out following the 1991 and 2001 Census'. The 2001 adult questionnaire has a full section on education, including highest level of education attained, factors that might have influenced the educational outcome (for example school location and the presence/absence of aboriginal "content"), reasons for non-completion of elementary or high school, and for post-secondary education, issues such as distance education and financial assistance. The children's questionnaire focuses on the attitude, behaviour and achievements/difficulties experienced at school. Results will be available in July 2003.

National Population Health Survey (NPHS) – designed to collect information related to the health of the Canadian population. The first cycle of data collection began in 1994, and continues every second year thereafter. The survey collects not only cross-sectional information, but also data from a panel of individuals at two-year intervals. The household component includes household residents in all provinces, with the principal exclusion of populations on Indian Reserves, Canadian Forces Bases and some remote areas in Quebec and Ontario.

The NPHS permits ongoing examination of differences in educational participation and attainment between the disabled and non-disabled populations.

The Participation and Activity Limitation Survey (PALS) – builds on the Health and Activity Limitation Survey, conducted following the 1986 and 1991 Censuses of Population, in response to recommendations of the Special Parliamentary Committee on persons with disabilities for a long-term strategy to generate comprehensive data on persons with disabilities. It is designed to identify Canadians with disabilities, to determine what activity limitations they experience, and to identify the barriers they face in everyday life.

Data is collected on: the nature and severity of disabilities; the use of and need for technical aids, social services and social support; barriers faced by persons with disabilities; the impact of disability on employment and social participation; disability impacts on education, including the need for modified course load, the accessibility of buildings or programs, use of assistive devices or services, and interruption of education. Data will be released in March 2003.

The Labour Force Survey (LFS) – a monthly survey of Canadians aged 15 and older in all ten provinces. The survey provides both basic labour force statistics (such as unemployment rate, occupation and industry) and basic socio-economic data such as respondent age, level of educational attainment and marital status. The LFS identifies full-time and part-time students by level of education. The survey provides detailed, historical information regarding, for example, labour market outcomes and earnings of the adult population by level of education.

The General Social Survey (GSS) – provides data on social trends to monitor changes in the living conditions and well being of Canadians over time, and to provide immediate information on specific social policy issues of current or emerging interest.

The GSS program, established in 1985, conducts telephone surveys from a respondent sample selected from across the 10 provinces. The GSS is recognized for its regular collection of cross-sectional data that allows for trend analysis, and for its capacity to test and develop new concepts that address emerging issues. Each survey cycle contains a core topic, focus or exploratory questions, along with a standard set of socio-demographic questions, including educational attainment. Education, work and retirement were core GSS topics in 1989 and 1994, permitting analysis of such issues as secondary school completion and access to post-secondary education by family socio-economic status. In 2000 the GSS focussed on access to and use of information technology, including the development of computer skills and the use of ICT for student educational purposes. Survey results were released in June 2001.

Survey of Household Spending (SHS) – an annual survey collecting detailed information on household spending. The survey is based on a sample of approximately 23,000 households, drawn from the Labour Force Survey (LFS) sampling frame and representative of Canada's ten provinces (excluding the institutional and on-reserve populations).

Detailed information is collected about expenditures for consumer goods and services, changes in assets and debts, mortgages and other loans, and annual income. Information on education expenditure includes spending on supplies, books, and tuition fees, by post-secondary or other education level. Demographic variables (e.g., household type, age of reference person) are also collected. The most recent data available from this survey references the 1999 calendar year.

Survey of Financial Security (SFS) - provides a comprehensive picture of the net worth of Canadians. Information was collected on the value of all major financial and non-financial assets and on the money owing on mortgages, vehicles, credit cards, student loans and other debts. The survey permits examination of assets, debts, and net worth by level of educational attainment, by age and by occupation. The survey is also a source of information on the incidence and size of student loan debt by family variables such as age or occupation of the major income earner.

RÉPONSE PROVISOIRE DU GOUVERNEMENT DU CANADA COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

RAPPORT PROVISOIRE : ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES ET À LA FORMATION

Novembre 2001

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada
Canada
SP-531-11-01

Pour obtenir d'autres exemplaires de cette publication, veuillez en faire la demande par lettre ou par télécopieur, en indiquant le numéro de catalogue :

SP-531-11-01

Centre de renseignements
Développement des ressources humaines Canada
140, Promenade du Portage
Portage IV, niveau 0
Hull (Québec) K1A 0J9
Télécopieur : (819) 953-7260

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2001
N° de cat. : RH4-14/2001-1
ISBN : 0-662-66168-0

RÉPONSE PROVISOIRE DU GOUVERNEMENT DU CANADA COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

RAPPORT PROVISOIRE : ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES ET À LA FORMATION

PRÉFACE

Pour relever les défis et profiter des occasions de l'économie d'aujourd'hui, il faut un investissement continu dans les compétences des Canadiens de tous âges et dans le développement de l'apprentissage continu. Le Canada ne réalisera son potentiel que si tous ses citoyens peuvent atteindre leurs objectifs d'apprentissage et qu'ils en ont l'occasion.

Dans le cadre actuel d'une économie mondiale fondée sur le savoir, le rôle du secteur de l'éducation postsecondaire est de plus en plus important, à la fois pour la prospérité économique continue du pays et pour le bien-être de chacun. En tant que convoyeur de l'apprentissage et générateur du nouveau savoir et de l'innovation, un solide secteur d'études postsecondaires constitue un pivot dans la croissance économique future du Canada. L'importante proportion des nouveaux emplois qui seront créés dans le 21e siècle — plus de 70 % des emplois créés au cours des cinq prochaines années — exigeront un diplôme d'études postsecondaires ou l'équivalent. Les personnes qui n'ont pas fait des études postsecondaires d'un niveau ou d'un autre sont de plus en plus susceptibles d'être exclues du marché du travail, d'être en chômage, d'obtenir un salaire moyen ou faible ou d'être mis à pied.

Les réalisations du Canada dans le domaine de l'éducation au cours des 50 dernières années ont été remarquables. En 1996, 60 % des travailleurs avaient mené à terme leurs études postsecondaires, ce qui est élevé si on compare à une proportion de seulement 7 % en 1941 et de 16 % en 1961. Aujourd'hui, la main-d'œuvre du Canada est l'une des plus scolarisées au monde, et le pays est doté d'un des réseaux d'enseignement postsecondaire des plus étendu et des plus complexe. Une personne qui veut poursuivre des études a un choix immense : elle pourra suivre des cours en ligne, sur place ou par correspondance en s'adressant à une université, un collège communautaire, une école ou un institut professionnel, ou encore s'inscrire à un programme de stage.

Malgré les réussites éclatantes observées jusqu'ici, la nature de l'enseignement postsecondaire et le rôle des établissements d'enseignement postsecondaire au Canada ont évolué. Des marchés du travail plus dynamiques, une demande accrue de compétences spécialisées, la nécessité de répondre aux besoins en apprentissage des adultes qui travaillent déjà et la situation démographique, qui a une incidence à la fois sur les contraintes auxquelles le secteur fait face et sur sa capacité de répondre aux besoins en apprentissage futurs, tout cela signifie que le Canada ne peut plus s'appuyer sur les réalisations du passé. Comme bien d'autres pays, il doit prendre des mesures pour faire en sorte que le secteur de l'éducation postsecondaire réponde à la demande et aux attentes de la nouvelle économie fondée sur le savoir et l'information.

Le Comité permanent a cerné, dans son Rapport provisoire, bien des défis que devra relever la collectivité des études supérieures du Canada. Le gouvernement du Canada est conscient de la nécessité de maintenir, pour les étudiants à faibles revenus, les étudiants autochtones et les personnes handicapées, un accès plus large à l'éducation postsecondaire, et de se pencher sur les questions relatives au transfert des crédits et à l'efficience de l'apprentissage de même que sur la capacité du secteur de répondre aux exigences futures en matière d'apprentissage. Grâce à des initiatives comme le Programme canadien de prêts aux étudiants, la Fondation canadienne de bourses d'études du millénaire et le financement octroyé aux conseils subventionnaires, le gouvernement du Canada a prouvé son engagement envers l'accès à l'apprentissage et à la qualité de l'enseignement postsecondaire, priorité qui a été confirmée dans le plus récent discours du Trône.

Les défis que doit relever le secteur de l'éducation postsecondaire canadien sont complexes et se présentent à plusieurs niveaux. Il n'y a pas de solution miracle — aucune organisation, aucune initiative ne peut répondre à toutes les questions ou fournir tous les services nécessaires. La constitution d'une main-d'œuvre parmi les plus talentueuses et les plus spécialisées du monde doit être le fruit d'un effort national. Pour réussir, il faudra pouvoir compter sur la collaboration et l'engagement de tous les ordres de gouvernement, mais aussi des employeurs du secteur public et privé, des collectivités, des syndicats, du secteur des bénévoles, des enseignants et de chacun des Canadiens.

Comme le Comité l'a souligné dans son rapport, « le système d'éducation postsecondaire au Canada est étendu et compliqué », une conclusion à laquelle il en est venu après avoir constaté l'ampleur et la profondeur des problèmes sur lesquels il devra se pencher. La partie I de la réponse donnée au Rapport provisoire du Comité permanent fournit une brève analyse des enjeux spécifiques relevés par le Comité, et mentionne d'autres enjeux auxquels le Comité pourrait bien vouloir s'attaquer un jour. La partie II fournit le contexte général de l'évaluation des programmes, des possibilités d'accès aux données et des études faites par Statistique Canada, dont la comparaison alimentera les prochaines délibérations du Comité.

Le gouvernement du Canada aimerait profiter de l'occasion pour féliciter le Comité permanent du travail accompli à ce jour et l'encourager et l'appuyer à poursuivre ses débats dans l'avenir. Je félicite le Comité, qui s'efforce de mieux comprendre les influences et le fonctionnement du système postsecondaire du Canada et d'établir une compréhension commune qui permettra d'élaborer des recommandations futures.

PARTIE I — QUESTIONS SPÉCIFIQUES DU COMITÉ

Accès et mobilité

A. L'accès aux études postsecondaires

Le Comité permanent a défini la prochaine étape suivante :

- *Étudier plus à fond les obstacles financiers et autres qui entravent l'accès aux études et à la formation postsecondaires, et la mobilité dans le système postsecondaire en particulier en ce qui concerne les groupes socio-économiquement faibles, les personnes handicapées, les immigrants, les Autochtones et les résidents des régions rurales.*

Assurer un accès équitable aux études supérieures est depuis longtemps une préoccupation du gouvernement du Canada. Des initiatives comme le Programme de prêts aux étudiants, le Fonds canadien de bourses d'études du millénaire et les Subventions canadiennes pour études sont conçus dans le but de résoudre les problèmes financiers auxquels font souvent face les étudiants issus de familles à faibles revenus. Comme le signale le Comité, pourtant, les problèmes financiers ne sont pas les seuls obstacles aux études supérieures et à la formation.

Avec des initiatives comme l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées, le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées et les Subventions canadiennes pour études, le gouvernement du Canada élimine certains des obstacles spécifiques et uniques aux personnes handicapées qui veulent poursuivre des études supérieures. L'accès des personnes handicapées aux études postsecondaires, en particulier, est soutenu par les Subventions canadiennes pour études, dont les ressources servent à financer les coûts exceptionnels, par exemple le transport adapté entre le domicile et l'établissement d'enseignement, les services d'auxiliaires pour les études, les lecteurs, les tuteurs ou les personnes qui prennent des notes. La publication de données issues de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de Statistique Canada permettra d'accéder à de l'information sur cette question.

Les programmes d'enseignement postsecondaire offerts par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien — dont la plupart sont exécutés directement par les Premières Nations ou leurs organismes d'administration — soutiennent une plus grande participation et une meilleure réussite des étudiants

inuits, des Indiens visés par un traité et des Indiens inscrits. L'aide fournie par ces programmes vise non seulement les étudiants eux-mêmes (frais de scolarité, livres, déplacements, allocations de subsistance, selon le cas), mais aussi les établissements d'enseignement postsecondaire où elle soutient le développement et l'exécution de programmes spéciaux faits spécifiquement pour les peuples autochtones.

Ensemble, ces programmes et d'autres du même genre éliminent les obstacles car ils touchent les segments de la population canadienne qui demeurent sous-représentés dans le milieu d'apprentissage du Canada. Nous encourageons le Comité dans ses initiatives visant à mieux comprendre les obstacles financiers et autres à l'accès à l'enseignement postsecondaire, particulièrement en ce qui touche les groupes socio-économiquement faibles, les personnes handicapées, les immigrants, les Autochtones et les résidents des régions rurales. Nous apprécierions également obtenir un aperçu des obstacles à l'apprentissage en ce qui a trait aux adultes ainsi que les répercussions éventuelles des nouvelles technologies d'apprentissage sur l'accès à l'apprentissage.

B. La mobilité dans l'éducation postsecondaire

Le Comité permanent a défini la prochaine étape suivante :

- *Suivre de près la participation fédérale aux négociations fédérales-provinciales concernant la mobilité et la transférabilité interprovinciales relativement à tous les aspects du système d'éducation et de formation postsecondaire afin de renforcer le système fédéral-provincial pour garantir l'accès.*

Bien qu'il n'y ait aucune négociation fédérale-provinciale concernant la mobilité et la transférabilité interprovinciales, faciliter la mobilité des Canadiens constitue l'une des priorités pour tous les gouvernements en vertu de l'entente-cadre sur l'union sociale :

> *« Tous les gouvernements estiment que la liberté de mouvement, qui permet aux Canadiens d'aller profiter de perspectives favorables n'importe où au Canada, est un élément essentiel de la citoyenneté canadienne. »*

Plus précisément, l'article 2 de l'entente engage les gouvernements à éliminer, d'ici trois ans, toutes les politiques ou pratiques fondées sur des critères de résidence qui restreignent l'accès, entre autres, à l'éducation postsecondaire et à la formation professionnelle, à moins qu'on puisse faire la preuve que ces politiques ou pratiques sont raisonnables et qu'elles respectent les principes de l'entente-cadre. Le respect de cet engagement permettra de garantir aux Canadiens et Canadiennes la capacité d'étudier n'importe où au Canada, sans craindre de perdre l'accès aux programmes et aux services.

À cette fin, on observe des progrès importants pour faciliter la mobilité des étudiants au Canada :

- Les 12 provinces et territoires qui disposent de programmes de prêts [le Territoire du Yukon n'en possède pas] permettent désormais aux étudiants canadiens d'avoir recours à leurs prêts provinciaux-territoriaux pour poursuivre des études à l'extérieur de leur province ou territoire d'attache. Le gouvernement du Canada poursuivra ses travaux avec les provinces et les territoires pour encourager davantage la mobilité des étudiants grâce à la transférabilité intégrale de tous les types d'aide financière aux étudiants.
- Le gouvernement du Canada reconnaît les travaux entrepris par les universités et les collèges pour établir des protocoles relatifs à la transférabilité des crédits scolaires entre les établissements. Cela dit, le gouvernement du Canada est conscient qu'il reste encore beaucoup à faire à cet égard et nous encourageons une coopération accrue entre les établissements pour l'intégration de leurs programmes d'éducation.
- Le gouvernement du Canada reconnaît les progrès importants réalisés par les provinces, territoires et associations professionnelles dans le but de prendre en compte les qualifications interprovinciales; il poursuivra ses travaux pour faire respecter intégralement les dispositions sur la mobilité de la main-d'œuvre prévues dans l'*Accord sur le commerce intérieur*.

Aide financière aux étudiants

Le Comité permanent reconnaît qu'il faudra plus d'informations sur le rôle de l'aide financière dans l'accès aux études postsecondaires. Le gouvernement du Canada s'est toujours engagé à étendre la recherche portant sur cette question critique des politiques sociales. Les programmes de recherche que dirigera Statistique Canada au cours des deux prochaines années débouchera sur des informations plus précises concernant le niveau d'endettement des étudiants et le rôle de l'aide financière dans la décision de poursuivre des études supérieures. Voir la partie II de la présente réponse pour obtenir de plus amples renseignements sur la disponibilité de l'information à venir concernant la présente question.

A. Le Programme canadien de prêts aux étudiants

Le Comité permanent a défini les prochaines étapes suivantes :

- *Obtenir plus d'information sur le rôle de l'aide financière aux étudiants dans l'accès à l'éducation et à la formation postsecondaires;*
- *Obtenir plus de témoignages à ce sujet, surtout en ce qui concerne les besoins financiers des apprenants à temps partiel, des étudiants handicapés, des étudiants autochtones, des immigrants et aussi du système québécois de prêts et bourses;*

- *Examiner les progrès qui ont été, nous l'espérons, réalisés en demandant des rapports sur les recommandations de notre rapport intitulé* Garantir l'accès : L'aide aux étudiants de niveau postsecondaire *qui sont restées lettre morte surtout celles qui ont trait aux étudiants qui ont des besoins supplémentaires, et en particulier*
- *Réviser l'exemption des revenus gagnés en cours d'études qui a fait l'objet de tant de critiques pendant nos audiences.*

Dans son rapport de 1997 intitulé *Garantir l'égalité des chances : accès à l'enseignement postsecondaire*, le Comité a soumis plusieurs recommandations au gouvernement du Canada quant à la façon dont il faudrait revoir le Programme canadien de prêts aux étudiants de manière à accroître l'accès à l'enseignement postsecondaire. Depuis, on a mis en œuvre bon nombre de ces recommandations.

Accroître l'accès constituait le principe sous-jacent de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances de 1998. Celle-ci apportait plusieurs changements politiques qui correspondaient aux recommandations du Comité, notamment la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, une nouvelle subvention canadienne pour études destinées aux étudiants ayant des personnes à charge, la Subvention canadienne pour l'épargne-études ainsi que des retraits non imposables des REER pour l'apprentissage continu. Dans le cadre de la Stratégie, on a aussi annoncé plusieurs mesures de gestion de la dette comme l'Exemption d'intérêts prolongée, la Réduction de la dette en voie de remboursement ainsi qu'un crédit d'impôt fédéral sur l'intérêt d'un prêt aux étudiants. À la suite de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, on a augmenté de 500 $ à 3 000 $ l'exemption d'impôt sur les prêts et bourses du Programme canadien de prêts aux étudiants afin de permettre aux étudiants de profiter pleinement des prix financiers attribués. On trouvera des données sur la question dans le sondage de Statistiques Canada sur la participation aux études postsecondaires.

De plus en plus, les mesures liées à l'impôt sur le revenu ont constitué un moyen important pour éliminer les obstacles financiers aux études supérieures et à la formation. Les mesures fiscales instaurées dans le cadre de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances de 1998 sont venues s'ajouter à une gamme existante de dispositions fiscales liées à l'enseignement qui atténuent les coûts d'apprentissage à la fois pour les étudiants et leur famille. En 2001, la valeur des crédits d'impôt liés à l'enseignement, les exemptions et les déductions totaliseront 1,3 milliard de dollars.

Reconnaissant que les personnes handicapées sont confrontées à d'autres défis au moment de poursuivre des études supérieures, le Programme canadien de prêts aux étudiants comprend un certain nombre de dispositions permettant de répondre aux besoins précis de cette population. Les mesures varient, allant des limites modérées de charges de cours pour l'admissibilité à un prêt à temps partiel

et à temps complet de manière à favoriser la participation, à des dispositions particulières concernant le remboursement d'un prêt, y compris l'accès à une prestation d'invalidité permanente pour les étudiants handicapés devant faire face à des difficultés exceptionnelles. On offre aussi une aide financière directe sous la forme d'une subvention non remboursable pour faire face aux coûts d'enseignement exceptionnels, y compris les services fournis par les preneurs de notes et les interprètes, le transport spécialisé à destination et en provenance de l'établissement ainsi que l'acquisition d'un soutien technique et technologique.

Dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec les provinces et les territoires ainsi que d'autres partenaires en vue d'élaborer une stratégie détaillée du marché du travail pour les personnes handicapées. Dans le cadre de cette collaboration, on examine actuellement l'accès à l'enseignement postsecondaire.

Le principe de l'accès accru s'est trouvé au cœur de bon nombre des changements apportés dans le domaine de l'aide financière aux étudiants. La décision prise par le gouvernement fédéral de financer directement le Programme canadien de prêts aux étudiants, par exemple, a fourni de nombreuses occasions de rehausser le programme, notamment le renouvellement des efforts pour intégrer les programmes de prêts aux étudiants fédéraux et provinciaux. On a conclu des accords d'intégration avec la Saskatchewan et l'Ontario. Dans le contexte de ces accords, le gouvernement du Canada examine actuellement une partie de ses politiques relatives aux programmes, notamment l'exemption des gains en cours d'études. Nous nous réjouissons de mettre en commun les résultats avec le Comité.

B. Aide financière aux apprentis

Le Comité permanent a défini les prochaines étapes suivantes :

- *Mesurer l'insuffisance de l'aide financière aux apprentis et à d'autres apprenants pendant les périodes de formation en établissement; et*
- *Trouver des moyens de bonifier l'aide financière, y compris des mesures pour aider à payer le coût des outils et des autres pièces d'équipement essentiels pour mener à bien la formation.*

Le gouvernement du Canada cherche des façons de favoriser les stages et d'éliminer les obstacles qui empêchent une personne de terminer son programme une fois qu'elle y a accédé. La question d'un revenu adéquat pendant les périodes de stage en établissement revient souvent sur la table. La responsabilité des frais de formation des adultes est assumée par les stagiaires, les employeurs et les gouvernements. Il reste à établir quelle part chaque partie doit assumer. On trouvera des données sur ces questions et d'autres enjeux connexes dans le Système d'information sur les apprentis enregistrés (SIAE) de Statistique Canada.

Le gouvernement reconnaît que le coût d'achat des outils, dans les métiers où les travailleurs se procurent eux-mêmes leurs outils, peut dissuader la poursuite des cours de formation. Le gouvernement du Canada se penche sur la manière de régler la question. La position du Comité lui fournit une occasion unique d'obtenir l'opinion des Canadiens.

C. Encouragement à l'épargne en vue des études supérieures et de la formation

Le Comité permanent a défini les prochaines étapes suivantes :

- *Examiner les avantages de l'encouragement à l'épargne en vue de l'acquisition continue du savoir ainsi que les moyens d'inciter les gens à investir dans l'acquisition de compétences tout au long de leur vie active;*
- *Examiner comment d'autres mesures (comme les subventions) peuvent garantir que ceux qui ne peuvent pas bénéficier de ces instruments d'épargne ne soient pas entravés dans leurs accès aux études supérieures.*

Le gouvernement est très convaincu de l'importance que chacun assume la responsabilité d'investir en soi-même. Le discours du Trône de 2001 mentionnait que le gouvernement mettrait en place des mécanismes permettant aux travailleurs d'investir dans leur propre perfectionnement des compétences.

Traditionnellement, le gouvernement s'est engagé à garantir l'égalité des chances à l'éducation pour tous les Canadiens. On a toujours reconnu que les moyens d'épargne seuls ne sont pas susceptibles de servir toutes les personnes et, par conséquent, le gouvernement s'est aussi engagé, dans le discours du Trône de 2001, à améliorer le programme de prêts à temps partiel pour ceux qui disposent d'un accès limité aux ressources financières adéquates.

Les deux initiatives exposées dans le discours du Trône de 2001 reconnaissent l'importance des compétences qui rehaussent l'économie fondée sur le savoir ainsi que le rôle du gouvernement pour faciliter le financement de l'apprentissage continu pour les Canadiens. Le gouvernement du Canada continuera d'examiner les options qui permettront de respecter ces engagements. Les travaux du Comité portant sur l'examen d'autres mesures pourraient considérablement enrichir le débat d'orientation.

D. L'endettement étudiant et son allégement

Le Comité permanent a défini les prochaines étapes suivantes :

- *Mettre à jour notre information sur l'endettement étudiant;*
- *Évaluer l'efficacité des mesures d'allégement de la dette annoncées dans le budget de 1998; et*

- *Examiner la nécessité d'une aide supplémentaire comme le versement de subventions fondé sur les besoins et l'opportunité de nouveaux mécanismes de prêt, par exemple des prêts en fonction du revenu.*

La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances a introduit, en 1998, la prolongation de la période de remboursement et la prolongation de la période d'exemption d'intérêt pour les personnes qui éprouvaient toujours des difficultés financières. Depuis l'introduction de ces mesures, le nombre de personnes visées par le programme d'exemption d'intérêt a beaucoup augmenté. En 1997-1998 (soit avant l'adoption de la prolongation de la période d'exemption d'intérêt), les étudiants emprunteurs ont reçu 36,9 millions de dollars sous forme d'exemption d'intérêt. Ce montant est passé à plus de 82,7 millions de dollars en 1999-2000.

En 1998, le Programme de remboursement de la dette en cours de remboursement a visé les emprunteurs qui avaient épuisé leurs recours à l'exemption d'intérêt. Pour l'exercice 1999-2000, la mesure s'est traduite par une aide de 483 840 $. Même si l'intérêt à l'égard du programme s'est accru au fil des ans, le gouvernement du Canada examine actuellement des façons d'améliorer la mesure afin que plus d'étudiants puissent en bénéficier.

L'évaluation prévue du nouveau Programme canadien de prêts aux étudiants (abordée plus en détail dans la partie II de la présente réponse provisoire) portera sur l'efficacité des mesures existantes d'allégement de la dette et le besoin d'un soutien accru dans le domaine de la dette et de l'allégement de la dette des étudiants.

E. Faillites

Le Comité permanent a défini les prochaines étapes suivantes :

- *Étudier de façon plus précise comment les étudiants sont touchés par la* Loi sur la faillite et l'insolvabilité;
- *Prendre connaissance du point de vue des représentants de Développement des ressources humaines et d'Industrie Canada, ministère responsable de la* Loi sur la faillite et l'insolvabilité, *de manière à pouvoir débattre de la pertinence de cet aspect de la loi.*

Dans le cadre du budget de 1998, on a annoncé que la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* serait modifiée de manière à prolonger la période au cours de laquelle un failli n'est pas libéré de son prêt aux étudiants. En vertu des dispositions actuelles, les personnes ayant des dettes de prêts aux étudiants du gouvernement fédéral ou provincial et qui déclarent faillite lorsqu'ils sont étudiants ou dans les dix ans suivant la fin de leurs études ne sont pas libérés (par l'entremise de la faillite) soit de leur prêt étudiant non remboursé soit de l'intérêt dû qui y est associé. Les dispositions prévoient la libération de toute dette restante après l'expiration de la période de dix ans.

La modification comportait deux volets : elle visait d'abord à faire en sorte que les étudiants bénéficient pleinement des mesures élargies de gestion de la dette avant d'envisager la faillite. De plus, la modification tenait aussi compte des préoccupations selon lesquelles les niveaux impayés existants menaçaient l'intégrité du Programme canadien des prêts aux étudiants et la disponibilité continue des fonds.

Quant au premier objectif, le budget de 1998 prévoyait des avantages financiers pour les étudiants. Plus particulièrement, le budget créait un nouveau et très important fonds de bourses d'études — Fondation canadienne de bourses d'études du millénaire — dans le cadre de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances. Le Fonds augmentait considérablement les subventions non remboursables offertes aux étudiants, réduisant ainsi le besoin d'emprunt des étudiants. Le budget de 1998 instaurait également de nouvelles mesures de gestion de la dette pour les emprunteurs qui étaient confrontés à des difficultés financières dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. Au nombre des nouvelles initiatives, mentionnons des dispositions plus généreuses concernant l'Exemption d'intérêts, la prolongation éventuelle de la période d'amortissement du prêt ainsi que des dispositions pour la réduction de la dette une fois que l'étudiant est en voie de la rembourser.

La modification de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* sert de mesure importante pour l'intégrité du programme. Le Programme canadien de prêts aux étudiants diffère considérablement de la plupart des programmes de prêts privés du fait que les prêts sont consentis sans sûreté ni garantie. Plutôt que de disposer d'une garantie constituée sur un bien, les prêts étudiants obtenus aux fins d'études postsecondaires se fondent sur le besoin financier courant et l'anticipation de gains futurs. On s'inquiétait de plus en plus d'une atteinte à l'intégrité du Programme canadien de prêts aux étudiants en raison de la capacité d'un emprunteur d'être libéré d'un prêt obtenu en vertu du Programme avant que l'on ait prévu une période appropriée pour réaliser les gains en question.

La capacité d'éduquer et de former

A. Financement fédéral de l'enseignement et de la formation postsecondaires

Le Comité permanent a défini les prochaines étapes suivantes :

- *Étudier de façon plus approfondie les moyens de renforcer les mécanismes de financement fédéraux de l'enseignement supérieur et les moyens d'accorder plus d'importance à l'enseignement et à la formation postsecondaires au gouvernement fédéral tout en respectant les compétences provinciales;*
- *Se pencher sur la formation et l'enseignement postsecondaires dans l'examen de l'Entente-cadre sur l'union sociale de février prochain.*

Le gouvernement du Canada fournit un financement de base aux provinces et territoires par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Les fonds sont destinés à aider les provinces et territoires à assumer leurs responsabilités au chapitre de la santé, de l'enseignement postsecondaire, de l'aide sociale, des services sociaux et du développement de la petite enfance. L'utilisation des fonds du TCSPS pour l'enseignement postsecondaire ne s'assortit d'aucune condition particulière pour les provinces. L'approche reconnaît les responsabilités provinciales en matière d'enseignement postsecondaire et respecte le rôle des provinces au moment d'évaluer les besoins en enseignement sur leur territoire et d'y répondre. À titre d'exemple, le gouvernement de l'Ontario et ses partenaires investissent 1,8 milliards de dollars dans les campus de toute la province pour répondre à la croissance prévue dans la demande de locaux au sein des collèges et universités.

Le budget de 2000 prévoyait une augmentation de 2,5 milliards de dollars du TCSPS — la quatrième amélioration consécutive apportée par le gouvernement fédéral à ce transfert. Au total, le TCSPS (espèces et transferts fiscaux combinés) représentera un montant inégalé de près de 34,1 milliards de dollars en 2001-2002.

Les récents budgets fédéraux réaffirment l'engagement du gouvernement du Canada en vue d'éliminer les obstacles financiers et autres à l'EPS grâce aux augmentations de financement et à des initiatives visant à rendre l'EPS plus accessible. Le gouvernement du Canada investit considérablement dans le soutien indirect à l'enseignement postsecondaire : aide financière aux étudiants, soutien à la recherche et à l'innovation dans les établissements et mesures fiscales en vue de rendre plus accessible l'enseignement postsecondaire aux étudiants et à leur famille. En 2000-2001, compte tenu des dépenses et des mesures fiscales, cet investissement a dépassé 4,5 milliards de dollars.

Le 4 février 2002 marque le troisième anniversaire de l'entente. L'article 7 stipule ce qui suit :

> *Avant la fin de la troisième année de l'entente-cadre sur l'union sociale (ECUS), les gouvernements entreprendront conjointement une évaluation complète de l'entente et de sa mise en œuvre et ils feront, s'il y a lieu, les ajustements nécessaires à l'entente-cadre. Cette évaluation comportera un volet consultatif important qui permettra à la population et à toutes les parties intéressées, y compris les spécialistes de la politique sociale, les entreprises et les organismes bénévoles, de se faire entendre et de faire valoir leurs points de vue.*

L'ECUS a trait au travail en partenariat avec les provinces et les territoires. Dans cet esprit, l'examen de l'Entente-cadre, après trois ans, devrait avoir lieu en partenariat avec eux, comme l'a prévu l'Entente.

Le gouvernement fédéral travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux intéressés afin d'en venir à une entente sur un processus d'examen, y compris la façon la plus appropriée de faire participer les Canadiens à l'examen proprement dit. L'objectif du gouvernement du Canada consiste à lancer l'examen et à le compléter de façon opportune, en respectant l'engagement de l'Entente-cadre.

B. Risque de pénurie d'éducateurs et de formateurs

Le Comité permanent a défini les prochaines étapes suivantes :

- *Trouver les moyens d'améliorer au cours des années qui viennent nos capacités en matière d'enseignement et de formation;*
- *Revoir les budget de nos conseils subventionnaires dans le but d'augmenter le soutien fourni aux diplômés;*
- *Revoir le rôle du gouvernement fédéral pour ce qui est de promouvoir la formation dans les corps de métier et le maintien de ceux qui se trouvent déjà dans le système pour qu'ils puissent obtenir le statut de compagnon.*

Le gouvernement du Canada s'inquiète des pénuries éventuelles de personnel de formation. La question est liée non pas seulement au nombre de particuliers pouvant enseigner aux apprenants du Canada, mais aussi à la manière dont sont utilisées les ressources d'apprentissage. Grâce aux nouvelles technologies de l'électronique et des communications et à une meilleure compréhension d'autres méthodes pédagogiques, y a-t-il d'autres moyens de répondre aux besoins du corps professoral et aux besoins d'apprentissage? Ces approches de rechange peuvent aussi comporter des avantages positifs pour ceux qui sont généralement sous-représentés au sein de la population étudiante postsecondaire, notamment les adultes, les personnes handicapées ou les étudiants des régions rurales.

Afin d'établir un équilibre entre les besoins des établissements et ceux des universitaires, canadiens ou résidents permanents, Développement des ressources humaines Canada, après entente avec Citoyenneté et Immigration Canada, a éliminé la politique de recrutement en deux volets, permettant ainsi aux universités et aux collèges d'annoncer simultanément leurs postes au Canada et à l'étranger.

Le gouvernement s'intéresse aussi beaucoup aux métiers spécialisés, qu'il juge être un domaine de compétition important dans l'économie fondée sur le savoir; le gouvernement s'est d'ailleurs engagé à ce chapitre. À l'heure actuelle, le Programme du sceau rouge, par l'entremise du Forum canadien sur l'apprentissage (FCA) et bien des conseils sectoriels visent à stimuler la participation dans les métiers spécialisés, à fournir aux étudiants un accès plus large et à faciliter la mobilité entre les provinces des étudiants et des gens de métier. On n'apprécie pas toujours à sa juste mesure le rôle que jouent les métiers

spécialisés dans notre économie et la qualité des emplois qu'ils offrent aux Canadiennes et Canadiens. Les données démographiques relatives à certains métiers spécialisés sont inquiétantes, puisqu'on s'attend à ce que nombre de travailleurs expérimentés prennent leur retraite au cours des dix prochaines années et que la relève n'est pas suffisante. Reconnaissant le fait que l'apprentissage relève des responsabilités des provinces, le gouvernement fédéral collabore avec les intervenants de ce domaine et avec des partenaires du marché du travail pour trouver des façons de régler les problèmes que connaissent les métiers. Le gouvernement est impatient de recevoir les suggestions du Comité quant à la manière de faciliter ou d'améliorer davantage cet aspect.

PARTIE II — PROCHAINES ÉVALUATIONS DU PROGRAMME ET ENQUÊTES

Le Rapport provisoire du Comité permanent a cerné les enjeux spécifiques touchant les études supérieures et la formation, qu'il a l'intention d'examiner en détail. Pour étayer les présents débats, voici un examen général des évaluations de programmes à venir, des enquêtes de Statistique Canada, des données existantes et accessibles, toutes choses pouvant servir de comparaisons au moment de se pencher sur ces questions.

Évaluations des programmes

La Direction de l'évaluation et du développement de Développement des ressources humaines Canada fournit des renseignements pertinents, fiables, objectifs et opportuns sur l'efficience et l'efficacité des programmes de DRHC. La dernière évaluation intégrale du Programme canadien de prêts aux étudiants a été complétée en 1997. Les conclusions et les recommandations découlant des évaluations ont servi à remanier les politiques et programmes.

La Direction a prévu une vaste gamme d'activités d'évaluation au cours de la période de 2001 à 2005 dans le but d'évaluer l'incidence des récentes modifications apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants, notamment :

- Évaluation formative — elle aura lieu en 2001-2002 et mettra l'accent sur les questions liées à la pertinence du Programme, les liens entre les objectifs énoncés, la conception et l'exécution du Programme ainsi que les premières indications des résultats du Programme liés à la mise en œuvre des réformes;
- Deux enquêtes sur l'accessibilité — la première aura lieu en 2001-2002 dans le but d'établir une ligne de base de l'accès à l'enseignement postsecondaire. La deuxième (2004-2005) évaluera les répercussions des changements récents apportés au Programme concernant l'accessibilité pour les apprenants à temps partiel, les étudiants handicapés, les étudiants autochtones et les immigrants;

- Évaluations sommatives — la première évaluation, en 2002-2003, abordera les répercussions du Programme à court terme, notamment la mesure dans laquelle le Programme a rejoint ceux qui en avaient le plus besoin. La deuxième évaluation, prévue en 2004-2005, portera sur les questions liées aux répercussions du Programme à moyen terme comme la participation à l'enseignement postsecondaire chez les bénéficiaires et la réussite des études postsecondaires.

DRHC sera heureux de mettre en commun les résultats des évaluations du Programme avec le Comité permanent dès qu'ils seront disponibles.

Centre d'accès aux données de recherche

Le programme des centres d'accès aux données de recherche s'inscrit dans une initiative conjointe menée par Statistique Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) et certaines universités pour raffermir les capacités de recherche sociale du Canada et soutenir le milieu de la recherche stratégique. Les centres d'accès aux données de recherche créent un environnement qui favorise de la recherche pertinente tout en maintenant la confidentialité et la sécurité. On trouve de tels centres dans neuf universités du pays : Dalhousie (ouverture en octobre 2001), Université du Nouveau-Brunswick (ouverture en décembre 2001), Université de Montréal (ouvert), Université de Toronto (ouverture en octobre 2001), McMaster University (ouvert), Université de Waterloo (ouverture en octobre 2001), Université de Calgary (ouvert), Université de l'Alberta (ouvert) et Université de la Colombie-Britannique (ouvert). Il s'agit d'environnements protégés de Statistique Canada qui fonctionnent selon les dispositions de confidentialité et de protection des renseignements personnels de la *Loi sur la statistique*. On y trouve en tout temps un employé de Statistique Canada.

Enquêtes choisies de Statistique Canada concernant l'accessibilité

Statistique Canada entreprend une gamme d'enquêtes qui touche les questions relatives à l'accès individuel aux études supérieures et à la formation. On trouvera ci-après une brève présentation de ces enquêtes.

Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) — Dirigée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'étude internationale porte sur l'apprentissage de la lecture, des mathématiques et des sciences chez les jeunes de 15 ans. L'enquête fournit des comparaisons internationales du taux de réussite scolaire et de sa répartition en plus de fournir de l'information qui permettra d'examiner la manière dont le rendement est lié aux facteurs individuels, scolaires et institutionnels.

Le premier cycle du PISA a été administré en 2000, et le domaine d'évaluation principal portait sur la lecture. Au Canada, le premier cycle a été intégré à l'Enquête auprès des jeunes en transition, et les premiers résultats de l'enquête

devraient être disponibles dans la première moitié de 2002. Le projet est financé par DHRC et est dirigé en partenariat avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada ainsi que les ministres et ministères de l'Éducation des provinces et des territoires. La deuxième ronde des évaluations du PISA portera sur les mathématiques (2003) et les sciences (2006).

Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) — L'enquête longitudinale vise à obtenir des renseignements sur les politiques concernant les transitions de l'école au marché du travail ainsi que les facteurs qui influent sur les cheminements liés aux études, à la formation et au travail. En 2000, on a inclus deux cohortes : une de jeunes âgés de 15 ans et une autre de participants âgés de 18 à 20 ans. La première publication des données de l'EJET aura lieu en janvier 2002.

L'étude portant sur l'EJET et le PISA (2000) a permis de recueillir des renseignements généraux auprès des étudiants de 15 ans, leurs parents et les administrateurs scolaires ainsi qu'auprès des jeunes de 18 à 20 ans. L'enquête fournira de l'information sur une vaste gamme de variables qui semblent influer directement sur les résultats d'apprentissage observés (notamment l'enseignement, la structure du système, la situation socio-économique familiale, la participation parentale, les aspirations des étudiants et la planification, les obstacles et les plans de financement de l'EPS). On a également recueilli des renseignements sur les limitations d'activités et la mobilité. La taille des échantillons est suffisamment importante pour nous permettre de dégager des estimations fiables pour les deux langues officielles, dans chaque province.

Enquête nationale auprès des diplômés — Elle fournit des estimations nationales et provinciales précises des transitions de l'école au travail, des résultats sur le marché du travail, de la mobilité et du remboursement des dettes et des prêts des diplômés postsecondaires, par domaine d'étude et par niveau d'attestation. Ce genre de détail n'est pas disponible à partir d'autres sources de données. Le plan d'échantillonnage comprend la mobilité internationale des diplômés vers les États-Unis.

Les résultats de l'Enquête nationale auprès des diplômés sont actuellement disponibles pour les classes de 1982, 1986, 1990 et 1995, et la collecte des données a eu lieu 2 ans et 5 ans après l'obtention du diplôme. La prochaine cohorte sera celle des diplômés de 2000, et la collecte des données aura lieu au printemps de 2002, et leur diffusion, en novembre 2003.

Système d'information sur les apprentis enregistrés (SIAE) – Ce système permet d'obtenir des ministres responsables de l'apprentissage de l'information sur le nombre d'apprentis enregistrés dans chaque province et territoire. Le SIAE recueille des données annuelles sur le nombre de personnes selon le sexe qui s'enregistrent, annulent leur enregistrement, réussissent un programme d'apprentissage enregistré au cours d'une année civile et reçoivent un certificat. L'information sur les certificats concerne les apprentis et les gens de métier qui

reçoivent des titres de compétences provinciaux et un certificat portant le sceau rouge dans leurs métiers désignés.

Depuis 1991, le SIAE recueille des données issues des registres individuels de chaque apprenti et se rapportant non seulement aux éléments susmentionnés, mais également sur l'âge, le parrainage, la date d'enregistrement, la date de réussite, les crédits obtenus en classe et au travail, et la raison pour laquelle ils quittent le programme avant d'avoir obtenu leur certificat de compétence.

Enquête sur la participation à l'enseignement postsecondaire — Il s'agit d'un projet d'enquête annuelle visant à mesurer l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire et l'assimilation des connaissances. L'enquête fournira des indicateurs de base des tendances annuelles concernant l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire (particulièrement par situation socio-économique familiale), la persévérance des étudiants au niveau postsecondaire, le rôle joué par l'aide financière aux étudiants ainsi que la pertinence de l'aide financière aux étudiants. Les données annuelles permettront de surveiller l'incidence du changement de la politique économique, sociale et gouvernementale en plus de cerner les secteurs qui exigent une enquête plus poussée.

L'enquête sera administrée pour la première fois en 2002, en complément à l'Enquête sur la population active. La population cible se restreint aux répondants qui sont les plus susceptibles d'envisager de suivre des études postsecondaires ou de s'en retirer, ce qui comprend les jeunes adultes de 18 à 24 ans (17 à 24 ans au Québec). Les données provisoires de l'enquête devraient être disponibles au début de 2003.

Enquête sur l'information financière des universités et collèges (EIFUC) – Menés en partenariat avec l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) depuis plus de 20 ans. Pour cette raison, l'enquête est connue dans tout le pays sous le nom d'enquête ACPAU.

L'ACPAU collecte des données sur les recettes et dépenses des universités et collèges communautaires, les frais de scolarité et de subsistance pour les étudiants universitaires et de l'information sur les dépenses liées à la recherche. Cette enquête se déroule annuellement depuis 1972-1973. C'est un recensement des principaux établissements universitaires et collèges universitaires du secteur public canadien qui accordent des diplômes. En 2001-2002, la base de l'enquête incluait 145 établissements

Système d'information sur le personnel enseignant dans les universités et les collèges et Enquête annuelle sur le personnel enseignant des collèges communautaires – Enquêtes annuelles qui recueillent des données sur le personnel enseignant à temps plein et partiel dans des établissement et des collèges communautaires décernant des diplômes. Les données recueillies sur les individus concernent le sexe, la date de naissance, le poste, le nombre d'années

d'enseignement, l'expérience, le statut, le salaire, la principale matière enseignée, les capacités linguistiques, les relations de travail, etc. Les enquêtes sur les enseignants à temps plein ont lieu depuis environ 30 ans et peuvent fournir de l'information de base sur la planification.

Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) — L'enquête longitudinale porte sur les facteurs essentiels qui influent sur le développement et le bien-être de l'enfant. L'enquête recueille des renseignements sur les enfants, leurs parents, leurs enseignants et administrateurs d'école, et porte sur différents domaines : fonctionnement familial et rôle parental, santé et développement de l'enfant, éducation, comportement, relations et interactions avec la collectivité, contexte socio-économique, démographie ainsi que sur des mesures directes des compétences des enfants.

L'ELNEJ a été instaurée en 1994 et a lieu tous les deux ans. Le cinquième cycle de l'enquête aura lieu en 2002-2003 et comprendra un échantillon total de 35 000 à 40 000 enfants, y compris environ 15 000 enfants de l'échantillon permanent initial. Pour le présent cycle, l'âge maximal des enfants participants s'établit à 19 ans. Le cycle examinera les questions liées à la participation à l'enseignement postsecondaire, notamment l'accès aux études postsecondaires. L'âge auquel les participants de l'échantillon devront se retirer est fixé à 25 ans.

Enquête sur les approches en matière de planification des études (EAPE) — Première enquête menée par Statistique Canada, elle vise à recueillir des renseignements détaillés sur la façon dont les Canadiens se préparent en vue des études postsecondaires de leurs enfants, notamment la préparation financière et autres. L'EAPE a été menée en octobre 1999 en complément à l'Enquête sur la population active, et les résultats ont été publiés en avril 2001. On prévoit la mise en œuvre d'une EAPE améliorée en octobre 2002.

Enquête sur l'éducation et la formation des adultes (EEFA) — L'Enquête mesure la participation des adultes à l'éducation formelle et aux activités de formation, au chapitre tant de l'incidence que de l'intensité de la formation. L'EEFA examine qui dispense la formation, qui paie pour la formation, le mode de prestation de la formation, les obstacles à la participation à la formation et les opinions des participants sur la valeur de la formation. L'EEFA complète l'Enquête sur la population active (EPA) mensuelle. Combinée aux variables socio-économiques de l'EPA, l'EEFA fournit des renseignements précieux sur les tendances de la participation à l'éducation des adultes ainsi que les facteurs personnels qui influent sur la décision relative à la formation. Les données de l'Enquête sont actuellement disponibles pour 1991, 1993 et 1997. La prochaine enquête est prévue pour 2003.

Enquête sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EACA) — L'Enquête est élaborée pour répondre aux besoins et obtenir des renseignements comparatifs à l'échelle internationale quant à la répartition d'une gamme de compétences qui sont jugées importantes à la réussite sociale et économique

chez la population adulte. L'intérêt à cet égard provient d'une analyse des données de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) de 1994, qui a révélé le besoin de mesurer le lien entre une série d'aptitudes courantes (y compris l'alphabétisation et au-delà de cette compétence), la scolarité et la profession. L'EALA évaluera la réussite des adultes dans les domaines de l'alphabétisation, de l'arithmétique et de la résolution de problèmes. Elle examinera également certains éléments liés à la connaissance informatique et au travail d'équipe.

Le volet international de l'Enquête est co-administré par Statistique Canada, le National Center for Educational Statistics in the United States (NCES) et l'OCDE. L'évaluation principale aura lieu à l'automne de 2002, et le rapport comparatif international sera publié en septembre 2004.

Système d'information amélioré sur l'éducation (SIAE) — Dans le cadre du Système, les établissements postsecondaires ou les organismes de coordination fourniront à Statistique Canada des données sur les étudiants qui seront extraites de leurs systèmes de données administratives ainsi que des données décrivant les programmes et les cours offerts dans l'établissement. Le contenu de la base de données du SIAE a été élaboré en consultation avec les établissements et les intervenants en éducation afin de répondre aux besoins en matière de politique et de planification dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et de la transition vers le marché du travail. Le SIAE traite des lacunes observées dans les enquêtes administratives existantes depuis de nombreuses années concernant les inscriptions au niveau postsecondaire et l'obtention des diplômes.

Au nombre des besoins en matière de renseignements auxquels répond le SIAE, mentionnons les suivants : les cours et programmes offerts dans les établissements postsecondaires qui sont systématiquement codés pour permettre d'établir des comparaisons par niveau d'EPS, à l'échelle nationale et internationale; le nombre d'inscriptions d'étudiants sur une période de 12 mois en vue d'améliorer l'aperçu actuel; le nombre d'inscriptions à l'enseignement coopératif; les prêts et bourses; le mode de prestation, y compris l'apprentissage par voie électronique; et le nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers. Le SIAE fournira aussi des mesures de l'efficacité du système d'enseignement, notamment les taux de réussite, le temps requis pour l'obtention d'un diplôme, la persévérance et l'assimilation des connaissances, la mobilité des étudiants entre les établissements et selon les régions géographiques ainsi que l'octroi de crédits de transfert entre les domaines d'études, les établissements et les niveaux d'EPS. Les résultats du SIAE seront diffusés au début de 2003.

Recensement de la population — Le recensement fournit des renseignements démographiques, sociaux, économiques et culturels sur la population canadienne, y compris les immigrants admis, les revendicateurs du statut de réfugié et les personnes qui se trouvent au Canada au moyen d'une autorisation d'études ou d'une autorisation de travail. Les données sur l'enseignement sont recueillies par

l'entremise d'un échantillon de 20 % pour la population âgée de 15 ans et plus, à l'exclusion des résidents en établissement.

Le recensement fournit des échantillons suffisamment importants pour que l'on puisse obtenir des estimations fiables pour les groupes cibles comme les minorités visibles, les groupes religieux, les immigrants et les personnes handicapées et procéder à des analyses à de faibles niveaux géographiques. Un nombre élevé de caractéristiques peuvent se recouper, notamment les données sur la main-d'œuvre et le revenu, les variables démographiques, l'origine ethnique, la langue maternelle, le lieu de naissance et la citoyenneté. Une des forces du recensement réside dans son exactitude et sa fidélité historiques.

Parmi les données recueillies sur l'enseignement, on retrouve le niveau d'études secondaires ou primaires le plus élevé, le nombre d'années d'enseignement postsecondaire, le nombre d'inscriptions aux études au cours des neuf mois précédents, l'ensemble des certificats, diplômes ou attestations postsecondaires obtenus ainsi que le domaine d'études principal de l'attestation postsecondaire la plus élevée. En ce qui touche le recensement de 2001, le contenu relatif à l'enseignement sera publié en mars 2003.

Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) — L'Enquête est conçue pour fournir une grande diversité de renseignements sur les conditions socio-économiques des Autochtones; elle a été effectuée à la suite des recensements de 1991 et de 2001. En 2001, le questionnaire des adultes comportait une section entière sur l'éducation, y compris le niveau de scolarité réussi le plus élevé, les facteurs qui auraient pu influer sur le résultat des études (p. ex., l'emplacement de l'école et la présence ou l'absence de « contenu » autochtone), les raisons liées à la non-réussite des études primaires ou secondaires et, dans le cas de l'enseignement postsecondaire, les questions liées à l'enseignement à distance et à l'aide financière. Le questionnaire des enfants met l'accent sur l'attitude, le comportement et les réalisations scolaires ainsi que sur les difficultés rencontrées à l'école. Les résultats seront disponibles en juillet 2003.

Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP) — L'Enquête vise à recueillir des renseignements ayant trait à la santé de la population canadienne. Le premier cycle de la collecte des données s'est amorcé en 1994 et se poursuit tous les deux ans depuis. L'Enquête recueille non seulement des renseignements croisés, mais également des données auprès d'un échantillon de répondants, à des intervalles de deux ans. Le volet ménage comprend les membres des ménages dans toutes les provinces, sauf principalement les populations vivant dans les réserves indiennes, les bases des Forces canadiennes et dans certaines régions éloignées du Québec et de l'Ontario.

L'ENSP permet l'examen progressif des écarts au chapitre de la participation à l'enseignement et du taux de réussite entre les populations handicapées et non handicapées.

Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) — L'Enquête mise sur l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, qui a eu lieu à la suite des recensements de la population de 1986 et de 1991, en réponse aux recommandations du Comité parlementaire spécial concernant les personnes handicapées en vue d'une stratégie à long terme permettant de créer des données détaillées sur les personnes handicapées. Elle vise à identifier les Canadiens handicapés, à déterminer les limitations d'activités auxquelles ils sont confrontés et à définir les obstacles auxquels ils font face au quotidien.

On recueille des données sur la nature et la gravité des handicaps; l'utilisation et le besoin d'aides techniques, de services sociaux et d'un soutien social; les obstacles auxquels sont confrontés les personnes handicapées; l'incidence du handicap sur l'emploi et la participation sociale; les incidences du handicap sur l'enseignement, y compris la nécessité de modifier la charge de cours, l'accessibilité des édifices ou des programmes, l'utilisation d'appareils ou de services fonctionnels et l'interruption de l'éducation. Les données seront publiées en mars 2003.

Enquête sur la population active (EPA) — Il s'agit d'une enquête mensuelle sur les Canadiens âgés de 15 ans et plus dans l'ensemble des dix provinces. L'Enquête fournit des statistiques de base sur la main-d'œuvre (notamment le taux de chômage, la profession et l'industrie) ainsi que des données socio-économiques de base comme l'âge du répondant, le niveau de scolarité et l'état civil. L'EPA identifie les étudiants à temps plein et à temps partiel par niveau d'études. L'Enquête fournit des renseignements détaillés et historiques concernant, par exemple, les résultats du marché du travail et les gains de la population adulte, par niveau de scolarité.

Enquête sociale générale (ESG) — L'Enquête fournit des données sur les tendances sociales afin qu'on puisse suivre les changements qui surviennent dans les conditions de vie et le bien-être des Canadiens au fil du temps et obtenir des renseignements immédiats sur des questions stratégiques sociales précises d'intérêt courant ou présentant un nouvel intérêt.

Établi en 1985, le programme de l'ESG se déroule au moyen d'enquêtes effectuées par téléphone auprès d'un échantillon de répondants choisis dans les dix provinces. L'ESG est reconnue pour sa collecte régulière de données transversales qui permet d'analyser les tendances et pour sa capacité de vérifier et d'élaborer de nouveaux concepts qui traitent des questions émergentes. Chaque cycle de l'Enquête renferme un sujet principal, des questions précises ou exploratoires ainsi qu'un ensemble établi de questions socio-démographiques, y compris le niveau d'instruction. En 1989 et 1994, l'éducation, le travail et la retraite étaient au cœur des sujets de l'ESG, permettant ainsi l'analyse de questions comme le taux de réussite des études secondaires et l'accès à l'enseignement postsecondaire, selon la situation socio-économique familiale. En 2000, l'ESG mettait l'accent sur l'accès à la technologie de l'information et à son utilisation,

notamment l'acquisition de compétences informatiques et l'utilisation des TCI aux fins d'enseignement aux étudiants. Les résultats de l'Enquête ont été publiés en juin 2001.

Enquête sur les dépenses des ménages — L'Enquête annuelle recueille des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages. Elle se fonde sur un échantillon d'environ 23 000 ménages issus de la base de sondage de l'Enquête sur la population active (EPA) et représentatif des dix provinces du Canada (à l'exclusion des populations vivant en établissement et dans les réserves).

On recueille des renseignements détaillés sur les dépenses pour les biens de consommation et les services, les changements au chapitre de l'actif et du passif, les hypothèques et les autres prêts ainsi que le revenu annuel. L'information sur les dépenses d'enseignement comprend les dépenses pour les fournitures, les livres et les droits de scolarité, selon le niveau d'études postsecondaires ou autres. On recueille aussi des variables démographiques (p. ex., le genre de ménage, l'âge de la personne de référence). Les données les plus récentes qui soient accessibles pour cette enquête se rapportent à l'année civile 1999.

Enquête sur la sécurité financière (ESF) — L'Enquête fournit un portrait détaillé de la valeur nette des Canadiens. On a recueilli des renseignements sur la valeur de l'ensemble des principaux biens financiers et non financiers ainsi que sur les sommes dues sur les hypothèques, véhicules, cartes de crédit, prêts aux étudiants et autres dettes. L'Enquête permet d'examiner les actifs, les dettes et la valeur nette par niveau d'instruction, par âge et par profession. De plus, l'Enquête est une source d'information sur l'incidence et l'importance de la dette des prêts aux étudiants, par variable familiale comme l'âge ou la profession du principal soutien économique.